

**605 - Développement local**

**605 Développement local -Propositions  
financières- Budget primitif de 2017**

**Rapport n° CD/2016/160**

**Service Chef de file :**

L620 - Service Emploi, attractivité et innovations territoriales

**Service(s) associé(s) :**

A620 – Direction des services de l'Assemblée / E3 - Direction des affaires juridiques / G3  
– Insertion et lutte contre les exclusions / F1 – Direction de la maison de l'autonomie

**Résumé :**

Le présent rapport propose au Conseil Départemental de décider des inscriptions budgétaires pour 2017 au titre du soutien au développement local et à l'attractivité des territoires.

**La solidarité territoriale, socle des actions d'animation et de développement local**

Positionné et reconnu en tant qu'animateur et fédérateur de proximité, le Département du Bas-Rhin entend accompagner et dynamiser les territoires pour développer un écosystème territorial répondant aux besoins de ses usagers et porteur de perspectives (services à la population, emploi, innovation).

Cette vocation de développement local répond aux enjeux de l'ensemble des territoires du Bas-Rhin. Elle vise tout autant l'attractivité et le rôle de capitale européenne de Strasbourg que le soutien aux projets des villes moyennes et des territoires plus ruraux, notamment à travers la politique départementale des contrats de territoires appelés à devenir des contrats départementaux.

La construction de partenariats opérationnels, la mise en réseau des acteurs publics et associatifs permettront de démultiplier l'action publique et de retrouver collectivement des marges de manœuvre pour développer les territoires tout en répondant aux besoins et aux attentes des bas-rhinois.

Type de	Récapitulatif des montants proposés en dépenses par mode d'action :				
D/R	Code Mode d'action	Section	Libellé Mode d'action	Budget Primitif voté 2016	Projet Budget Primitif 2017
D	60510	F	Soutien à l'attractivité des territoires	541 700,00	609 173,00
D	60510	I	Soutien à l'attractivité des territoires	32 679 848,00	36 915 118,35
D	60520	F	Subventions diverses	320 692,00	341 092,00
D	60530	I	Établissement Public d'Exploitation du Livre Foncier Informatisé (EPELFI)	270 000,00	0,00
D	60540	F	Silver Développement	25 000,00	25 000,00
			<b>TOTAL</b>	<b>33 837 240,00</b>	<b>37 890 383,35</b>

*\*Les subventions d'investissement qui relèvent des contrats de territoire et des autres dispositifs d'aide ne sont pas ventilées par mode d'action. Elles sont prévues au stade du budget primitif au sein d'une enveloppe unique et seront réparties en cours d'année en fonction de l'avancée réelle des opérations subventionnées et des crédits disponibles (cf. rapport Budget Primitif 2017 – Synthèse)*

Type	Récapitulatif des montants proposés en recettes par mode d'action :				
D/R	Code Mode d'action	Section	Libellé Mode d'action	Budget Primitif voté 2016	Projet Budget Primitif 2017
R	60510	F	Soutien à l'attractivité des territoires	-*	35 000.00
			<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>35 000,00</b>

### **Mode d'action 60510 - Soutien à l'attractivité des territoires**

Renforcé dans ses missions de solidarité territoriale et d'accompagnement des dynamiques locales innovantes et exemplaires, porteuses de développement, le Département reste plus que jamais aux côtés des acteurs des territoires, tant par le soutien à l'ingénierie publique (axe d'intervention 610) qu'au travers de moyens financiers ciblés.

Les inscriptions budgétaires proposées concernent les champs d'intervention suivants :

- la mission de prospection pour le développement de l'Alsace du Nord par la valorisation de la ressource géothermique dont le Département du Bas-Rhin assure la maîtrise d'ouvrage conformément à la délibération de la Commission Permanente n° 2016/420 du 6 octobre 2016. Un crédit de 62 523 euros est prévu au projet de budget primitif, ainsi qu'une recette de 35 000 euros au titre des cofinancements attendus ;
- 500 000€ de crédits de fonctionnement sont proposés pour soutenir les partenaires afin de co-construire l'action publique pour répondre aux enjeux de société partagés entre le Département et les territoires. Il est proposé que le Département établisse des partenariats avec les territoires afin de renforcer l'attractivité du Bas-Rhin, dans le cadre de contrats départementaux. Ce soutien pourrait se traduire par la mobilisation de l'ingénierie des services du Département et par des aides ponctuelles qui permettront aux acteurs territoriaux de démarrer des actions innovantes.
- le partenariat avec la Chambre de Consommation d'Alsace : afin de prévenir les situations d'endettement et de responsabiliser le bas-rhinois-citoyen éco-consommateur, il est proposé que le Département renforce en 2017 son partenariat avec la Chambre de Consommation d'Alsace. Cette structure organisera ainsi des permanences d'accueil sur les territoires, dans un souci de proximité, au sein des UTAMS à titre expérimental. Elle réaliserait par ailleurs des interventions dans les collèges et assurerait une sensibilisation des salariés en insertion, des stagiaires de la formation professionnelle ainsi que des travailleurs sociaux sur la consommation responsable, la gestion budgétaire, les pièges d'internet (proposition : 36 000 euros). Il est proposé qu'une convention d'objectifs soit présentée ultérieurement à la Commission Permanente ;
- le soutien à diverses associations, dont Fond'Action Alsace (proposition : 10 650 euros) ;
- en investissement : 33,9 M€ sont prévus pour des subventions du Département, afin de prendre en charge et de diminuer son stock d'engagements vis-à-vis des tiers associatifs ou institutionnels. Sur ce dernier point, plus de détail est fourni dans le rapport synthèse du projet de budget primitif de 2017 ;
- plus de 2,8 M€ sont proposés en avances remboursables ou en subventions pour accompagner le foncier d'entreprise (plates-formes départementales d'activités, zones d'activités économiques, friches industrielles) en fonction de l'avancement des opérations ;

- enfin, un crédit de 130 000 euros est proposé pour les opérations d'aménagements fonciers (remembrements agricoles) liés à la réalisation de la zone d'aménagement concerté de la plate-forme départementale d'activités de Brumath (communes de Bernolsheim et Mommenheim). Ces dépenses entièrement couvertes par des recettes qui doivent permettre la poursuite des marchés en cours.

### **Mode d'action 60 520 - Subventions diverses**

Les différentes inscriptions budgétaires proposées ont vocation à accompagner les initiatives portées par les acteurs publics ou associatifs du développement territorial, ou des organismes spécialisés dans le domaine du droit, notamment le droit local applicable en Alsace-Moselle. Elles concernent principalement :

- la poursuite du financement de diverses actions portées par des structures locales ou associatives actives dans l'animation des territoires urbains et ruraux (proposition : 237 992 euros au titre du fonds de soutien cantonal et du fonds de soutien à la vie associative) ;
- 31 000 euros sont proposés pour le soutien aux colloques et congrès qui se déroulent dans le Bas-Rhin et participent à son attractivité;
- la poursuite du soutien à l'Institut de Droit local Alsacien-Mosellan (IDL), association de droit local reconnue d'utilité publique créée en 1985, dont le Département du Bas-Rhin est membre fondateur. L'IDL a pour objet de promouvoir une meilleure connaissance du droit en usage dans les trois Départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle. Sa mission a été reconnue d'utilité publique par arrêté préfectoral. Il est précisé que l'IDL s'est fortement mobilisé dans les dossiers concernant le Département et relevant de sa compétence, tel que la question du repos dominical en droit local.
  - o Les subventions antérieures du Département se sont élevées à 50 000 euros par an depuis 2014. Pour 2017, l'IDL sollicite le maintien du montant de la subvention départementale à hauteur de 50 000 euros au regard de ses dépenses incompressibles. Il est proposé de décider de lui attribuer une subvention de 50 000 euros.
  - o Il convient par ailleurs de renouveler la convention financière avec cet organisme conformément à la législation en vigueur. Le projet de convention est joint en annexe. Il revient au Conseil Départemental d'approuver les termes de ce projet de convention, et d'autoriser le président à la signer.
- La loi n° 91-1266 du 19 décembre 1991 modifiée a organisé la constitution d'un conseil départemental d'accès au droit (CDAD), sous la forme d'un groupement d'intérêt public (GIP). Par délibération du Conseil Général du 3 avril 2001, le Département a décidé d'adhérer au CDAD et de fixer sa participation financière sous forme d'une contribution de fonctionnement. Une nouvelle convention d'une durée de 10 ans a été adoptée par la Commission Permanente le 4 juillet 2011. La CDAD sollicite, au titre de l'exercice 2017, le renouvellement de la contribution de fonctionnement. Il est proposé de décider de lui attribuer une contribution de 9 600 euros, comme l'an passé.

### **Mode d'action 60530 - Etablissement Public d'Exploitation du Livre Foncier Informatisé (EPELFI)**

Le financement de l'EPELFI est assuré, d'une part, par les recettes provenant du recouvrement de la redevance d'accès à l'application AMALFI et, d'autre part, par les subventions attribuées par le Ministère de la Justice et par les Départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle.

La répartition des subventions entre ces quatre financeurs et les montants correspondants sont déterminés par la convention de financement pluriannuelle, convention conclue le 18 novembre 2009 pour les années civiles 2009 à 2018.

Etant donné que l'EPELFI dispose actuellement d'une réserve financière suffisante pour couvrir ses besoins en investissement à venir, le conseil d'administration de l'EPELFI a décidé, lors de sa réunion du 17 octobre 2016, d'autoriser, par le biais de la signature d'un avenant à la convention de financement actuelle, les Départements à ne plus verser la provision annuelle pour renouvellement futur au titre des années 2017 et 2018.

Il revient au Conseil Départemental de décider de la conclusion d'un avenant à la convention financière pluriannuelle 2009-2018 supprimant le versement par les trois Départements de la provision pour renouvellement futur pour les années 2017 et 2018. Le projet d'avenant est joint en annexe.

### **Mode d'action 60540 - Silver Développement**

Les crédits proposés pour la démarche innovante du Silver Développement (proposition : 25 000 euros) visent à disposer d'un budget mobilisable de façon réactive afin de pouvoir amorcer et soutenir des projets nouveaux et innovants dans le champ du maintien à domicile ayant un impact direct sur les usagers, seniors et aidants.

Le Département a ainsi mis en place au mois de juin dernier un réseau d'experts, composé d'acteurs incontournables du champ gérontologique (Carsat, Abrapa, CEP CICAT, Alsace e-santé, caisses de retraites complémentaires, etc.) et du développement territorial (Chambres Consulaires, etc.). L'objectif de ce réseau départemental est de repérer des projets innovants, d'accompagner et de conseiller les opérateurs, voire de rechercher un soutien financier multipartenarial.

En investissement (mode d'action 60510) un crédit de 170 000 € est proposé pour le réseau de démonstrateurs qui vise à mailler le territoire du Bas-Rhin de réalisations permettant de sensibiliser les différents acteurs ainsi que le grand public sur les solutions et équipements envisageables pour anticiper la perte d'autonomie. L'objectif est de favoriser le rapprochement entre les entreprises qui innovent, les utilisateurs, particuliers et professionnels, et les prescripteurs potentiels via un réseau de sites spécialisés.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2017 pour l'axe d'intervention 605 Développement local, telles que précisées dans le présent rapport.*

*Il décide d'attribuer les aides suivantes pour 2017:*

- à l'Institut du Droit Local Alsacien-Mosellan (IDL), une subvention de fonctionnement de 50 000 euros,*
- au Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD) du Bas-Rhin, une contribution au fonctionnement de 9 600 euros,*

*Ces aides feront l'objet d'un versement unique, sur présentation du budget de l'exercice approuvé par l'organe compétent.*

- à la Chambre de Consommation d'Alsace, une subvention de 36 000 euros,*
- à l'association Fond'Action Alsace, une subvention de 5 500 euros,*
- à l'Agence d'Attractivité de l'Alsace, la cotisation statutaire de 150 euros.*

*Il approuve par ailleurs :*

*- les termes du projet de convention financière à conclure avec l'Institut de Droit Local Alsacien-Mosellan (IDL),*

*- les termes du projet d'avenant à la convention financière 2009-2018 conclue avec l'Etablissement Public d'Exploitation du Livre Foncier Informatisé (EPELFI), avenant supprimant le versement par les Départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle de la provision pour renouvellement futur pour les années 2017 et 2018,*

*Il autorise son président à signer la convention financière et l'avenant susvisés.*

Strasbourg, le 25/11/16

Le Président,



Frédéric BIERRY